

HORAIRES DES COURS

SAISON- 2020/2021

DANSES DE SALON

<i>Salle Boris VIAN / Monique</i>	Niveau 1	Mardi	18 h 30 à 19 h 30
<i>Salle Boris VIAN / M-Laure</i>	Niveau 2	Mardi	19 h 45 à 20 h 45
	Niveau 3	Mardi	21 h 00 à 22 h 00

COUNTRY

<i>Salle Boris VIAN / Lily</i>	Niveau 1	Jeudi	18 h 30 à 19 h 30
	Niveau 2	Jeudi	19 h 45 à 20 h 45
	Niveau 3	Jeudi	21 h 00 à 22 h 00

ATTENTION :

- Ces horaires sont provisoires, ils ne seront définitifs qu'après la reprise complète des cours ;
- Seuls les cours comprenant un minimum de **15 adhérents** seront maintenus

Pour tous renseignements Tel. : 06-71-59-09-28



Association Loi 1901

Siège social : 28, boulevard Frédéric et Irène Joliot Curie - 87350 PANAZOL

E-mail : panazoldanse@outlook.fr

Internet : www.panazol-danse.fr

REGLEMENT INTERIEUR

MODALITES D'INSCRIPTION

SAISON 2020/2021

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2020/2021

Pour ceux qui ne l'ont pas donnée l'an dernier, merci de joindre une photo d'identité

NOM :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Adresse mail :@.....
 N° de tél : 05 55 Ou : 06
 Banque :
 N° des chèques :
 Assurance individuelle facultative : oui – non **(rayer la mention inutile)**

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) désire m'inscrire aux cours de **(Rayer les cours non retenus)**

Danses de salon : Salle Boris Vian avec Monique **Débutant : mardi de 18 H 30 à 19 H 30**
 Salle Boris Vian avec M-Laure **Intermédiaire : mardi de 19 h 45 à 20 h 45**
Confirmé : mardi de 21 h 00 à 22 h 00
(Inscription en couple obligatoire)

Danse country : Salle Boris Vian avec Lily **Débutant : jeudi 18 h 30 à 19 h 30**
Intermédiaire : jeudi 19 h 45 à 20 h 45
Confirmé : jeudi 21 h à 22 h

Non danseur : Adhésion simple ouvrant accès aux activités
(NB : seuls les élèves de nos cours sont considérés comme danseurs)

ENGAGEMENT A L'ADHESION

Je m'engage à respecter le règlement intérieur ci-contre dans l'intégralité de ses sept articles.
 J'atteste sur l'honneur n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.
 Je m'engage à respecter les consignes sanitaires liées à la COVID 19.

Porter mention manuscrite « Lu et approuvé »
 Fait à PANAZOL, le :

Pour l'Association,
Le Président,

L'adhérent,

ARTICLE 1. - Adhésion

L'adhésion annuelle à PANAZOL DANSE est obligatoire pour tous. Son montant est fixé, pour la saison 2020/2021 à **19 euros**. Elle ouvre droit à toutes les activités et animations pratiquées au sein de l'association en s'acquittant des cotisations ou participations exigées.

ARTICLE 2. - Cotisation danseur

Le forfait trimestriel est fixé à **32 €, soit 96 € par saison**. Il donne droit à un cours par semaine. Pour une inscription en couple (même adresse fiscale), une réduction de **20 euros** sera appliquée sur l'ensemble des 2 adhésions. Sous réserve de places disponibles : il sera possible d'assister à un ou plusieurs cours supplémentaire(s) payé(s) et déterminé(s) à l'inscription, en s'acquittant d'une majoration forfaitaire de **40 euros** par cours pour les 2^{ème} et 3^{ème} heures de cours hebdomadaire pour la saison, ceci pour toutes les catégories d'adhérents. **Tous les cours ajoutés en plus de la 3^{ème} heure sont gratuits, le coût maximal d'une saison individuelle se limitant ainsi à 195 € ; cotisation ouvrant accès à tous les cours proposés par PANAZOL DANSE.**

Le montant des cotisations est révisable chaque année. **Il est exigible dès octobre de l'année en cours**, et non remboursable (sauf cas exceptionnel – voir article 6)

La 1^{ère} quinzaine du mois de septembre à l'essai est gratuite pour tous, et sans engagement.

ARTICLE 3. - Paiement – Il s'effectue pour l'année au début de la saison, de septembre à début octobre, à raison d'un chèque par trimestre (l'adhésion étant cumulée avec le premier trimestre) ou d'un chèque unique global. Les chèques seront libellés à l'ordre de PANAZOL DANSE, et remis au trésorier au moment de l'inscription. Ils seront ensuite mis à l'encaissement au début de chaque trimestre ou à partir d'octobre pour les cotisations globales.

ARTICLE 4. - Assurance – Les adhérents à PANAZOL DANSE sont couverts par l'assurance souscrite par l'Association, pour la danse et les manifestations qu'elle organise. Une garantie individuelle optionnelle est proposée (I.A. Sport +) afin de bénéficier d'une protection encore plus élevée.

ARTICLE 5. - Sorties – L'inscription définitive aux manifestations payantes organisées par l'Association ne sera effective qu'après paiement de celles-ci (seuls les paiements par chèques seront pris en compte). En cas de désistement au moins trois jours avant la date prévue de la manifestation ou de l'activité, cette somme sera intégralement remboursée. Dans le cas contraire, elle restera à l'Association. Lorsque le nombre de places est limité, seules seront prises en compte les premières inscriptions, et priorité sera donnée aux adhérents.

ARTICLE 6. - Clauses exceptionnelles – Tout trimestre commencé est dû en entier. Le paiement peut prendre fin exceptionnellement au terme d'un trimestre, sur demande écrite (avant le début du ou des trimestres concernés), uniquement en cas de force majeure dûment justifié et après acceptation du conseil d'administration.

ARTICLE 7. - Litiges - Tout litige sera traité par le conseil d'administration, seul habilité dans ce domaine.

Récapitulatif du tarif annuel				
	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	TOTAL
	Adhésion + cours	Cours	Cours	
1 adhérent (e)	19 + 32 €	32 €	32 €	115 €
1 couple	38 + 44 €	64 €	64 €	210 €
Etudiant – 25 ans	19 + 16 €	16 €	16 €	67 €

1 COURS EN PLUS + 40€ à l'année par adhérent	ACCÈS À TOUS LES COURS + 80 € à l'année par adhérent
---	---